

FORMATION PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE H0 en HTA-B1V-B2V-BR-BC - Recyclage 2 Jours - Présentiel

Formation préalable à l'habilitation électrique s'appuyant sur les dispositions du Code du travail et, plus particulièrement, sur les articles R.4544-9 et R.4544-10, ainsi que sur les règles techniques contenues dans la norme NF-C18-510.

Référence : HE-H0HTA-B1V-B2V-BR-BC-R-2J-P

Durée : 14h (2j) **Modalité :** Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : nous consulter

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Intervention générale d'entretien et de dépannage sur un matériel électrique ou une partie d'installation de faible étendue en HTA
- Travaux sur les ouvrages et installations électriques
- Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation

Prérequis

- Avoir suivi une formation initiale ou recyclage de la même catégorie depuis moins de 3 ans (présenter son titre d'habilitation en cours de validité le jour de la formation)
- Une connaissance élémentaire en électricité est vivement recommandée pour suivre cette formation

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation ou d'un ouvrage (armoire, local, sur un chantier ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique en HTA
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès du bon interlocuteur



SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de LYON : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - **Agence de TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET : 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

V21-02-1

- Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)
- Préparer et diriger les travaux
- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une consignation en une étape
- Réaliser une intervention BT générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les EPI

Contenu de la formation

- MODULE R1 – Thèmes communs recyclage, retour d'expérience :
 - Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles
 - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
 - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
 - Evaluation du risque électrique
- MODULE R2 – Recyclage, thèmes spécifiques B0 H0 H0V (exécutant et charge de chantier) :
 - Habilitation indice 0 : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention...
 - Documents : type et utilisation (pour chargé de uniquement)
 - Protection collective : mesures, équipements et signalisation
 - Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
 - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- MODULE R4 – Recyclage, thèmes spécifiques aux autres symboles :
 - Zones d'environnement et leurs limites
 - Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention
 - Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
 - Protection collective : mesures, équipements et signalisation
 - Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
 - Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
 - Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
 - Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail...
 - Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
 - Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
 - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant(e) qualifié(e) dans la catégorie des habilitations correspondantes

SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de **LYON** : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de **TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

V21-02-1

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne
- LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI et son nécessaire de prise de note
- EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection
- EN INTRA : mise à disposition d'un espace et/ou matériel dédié(s) à la pratique et aux épreuves de test
- Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Réussir épreuve théorique (QCM) & épreuve pratique en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510
- L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3
- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Attestation de fin de formation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation

